

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1043

15 octobre 2005

### SOMMAIRE

A-R Retail Centers, S.à r.l., Luxembourg .....	50047	bourg .....	50044
Access International Advisors Luxembourg S.A., Luxembourg .....	50018	Luximmo Dreizehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50040
Access International Advisors Luxembourg S.A., Luxembourg .....	50029	Luximmo Dritte Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50041
Adef, S.à r.l., Steinsel .....	50051	Luximmo Elfte Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50040
Arcelor Trading Luxembourg S.A., Luxembourg ..	50032	Luximmo Erste Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50035
Asterope, S.à r.l., Luxembourg .....	50064	Luximmo Sechste Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50041
Astrea Holdings S.A., Luxembourg .....	50042	Luximmo Siebente Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50032
Aviva Fund Services S.A., Luxembourg .....	50028	Luximmo Zweite Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50040
Balzers (Luxembourg), S.à r.l., Niederkorn .....	50018	Luximmo Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig .....	50039
Bergmann A.G., Luxembourg .....	50044	M & M Corporate Management S.A., Luxembourg	50030
Bergmann A.G., Luxembourg .....	50046	Multi Services, S.à r.l., Scheidgen .....	50033
Bouwegaass S.A., Alzingen .....	50039	Multi Services, S.à r.l., Scheidgen .....	50034
Cedar Rock Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	50035	Olvemarks, S.à r.l., Luxembourg .....	50052
Clervaux Participations S.A., Luxembourg .....	50033	ProLogis European Holdings IV, S.à r.l., Luxembourg .....	50020
COFIMETAL S.A.H., Luxembourg .....	50042	ProLogis European Holdings IX, S.à r.l., Luxembourg .....	50020
Cometec S.A., Luxembourg .....	50042	ProLogis European Holdings V, S.à r.l., Luxembourg .....	50018
Communebonum, S.à r.l., Luxembourg .....	50052	ProLogis European Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	50019
CST Investment Holding S.A., Luxembourg .....	50030	ProLogis UK LXXXII, S.à r.l., Luxembourg .....	50064
DaimlerChrysler Services Re Insurance S.A. Luxembourg, Munsbach .....	50028	ProLogis UK XC, S.à r.l., Luxembourg .....	50043
DB Platinum II, Sicav, Luxembourg .....	50044	ProLogis UK XLI, S.à r.l., Luxembourg .....	50043
Développement Agricole et Rural S.A., Luxembourg .....	50032	Satisfactory S.A., Luxembourg .....	50034
Dormy Invest S.A., Strassen .....	50019	Société de Participation Indane S.A., Luxembourg .....	50046
Embrun Holding S.A., Luxembourg .....	50042	Société de Participation Indane S.A., Luxembourg .....	50046
Exor Group S.A., Luxembourg .....	50029	Sydney Ventures S.A., Luxembourg .....	50052
F.B.N. S.A., Luxembourg .....	50051	T.P.S. Lux Trade S.A., Luxembourg .....	50033
Firex Holdings S.A., Luxembourg .....	50020	Trivox, S.à r.l., Luxembourg .....	50018
Fyr, S.à r.l., Luxembourg .....	50057	Trophy Holding S.A., Luxembourg .....	50019
Gallaher Asset Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	50035	Valico S.A., Luxembourg .....	50052
Geneparm International, S.à r.l., Münsbach .....	50059	Vallecito S.A., Luxembourg .....	50030
GHG Consult S.A., Wasserbillig .....	50041	Vega Fund Sicav, Luxembourg .....	50061
Helux Holding S.A., Luxembourg .....	50058	Xavex Sicav, Luxembourg .....	50044
Hornbach Baumarkt Luxembourg, S.à r.l., Bertrange .....	50042		
Ilios Finance S.A., Luxembourg .....	50031		
Integrated Core Technologies Participations S.A., Luxembourg .....	50043		
Inter Indu (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ..	50051		
JBI - Deloitte, S.à r.l., Luxembourg .....	50043		
Kalitea S.A., Luxembourg .....	50029		
Lasalle European Property Securities Sicav, Luxembourg .....			

**TRIVOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 32.458.816,-.**  
 Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.  
 R. C. Luxembourg B 74.466.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

*Pour TRIVOX, S.à r.l.*

B. Nasr

*Gérant*

(045621.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**BALZERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4513 Niederkorn, route de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 73.684.

Démission de M. Jacques Lanners comme gérant de BALZERS (LUXEMBOURG), S. à r. l.

Dr. iur Gerhard Kerckhoff, à titre d'être le corporate secretary du CERATIZIT S.A. et BALZERS (LUXEMBOURG) S. à r. l. confirme que M. Jacques Lanners est déclaré la démission avec effet le 19 avril 2005. Il est à rayer comme membre du conseil d'administration à partir du 19 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

G. Kerckhoff

*Corporate Secretary*

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03900. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034032.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

**ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.000.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.848.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05476. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044490.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**ACCESS INTERNATIONAL ADVISORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.564.

Le Conseil d'Administration de ACCESS INTERNATIONAL ADVISORS LUXEMBOURG S.A. informe les actionnaires que le nom complet de Monsieur de la Villehuchet est Monsieur Thierry Magon de la Villehuchet.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Signature

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00116. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044608.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

50019

**DORMY INVEST, Société Anonyme.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.287.

*Extrait des procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires du 19 novembre 2004 et du 25 novembre 2004*

*Délibération*

L'Assemblée après délibération et à l'unanimité:

1. Il est constaté que tous les mandats des administrateurs sont venu à échéance. Il est procédé a une nomination de nouveaux administrateurs.

Sont donc nommés:

- Monsieur Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Marie-Immacolata Florange, comptable, née, le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande, France, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen;

- Madame Carla Alves Silva, assistante de direction, née, le 13 septembre 1974 à Mirandela, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Leur mandat est fixé à six années et leur pouvoir s'exercera par signature conjointe.

2. Décide de reconduire le mandat de VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO en tant que commissaire-aux-comptes pour une durée de six années.

3. Fixe le siège administratif de la société au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen (Luxembourg). Toute correspondance et tout acte de société peut se faire à partir du siège administratif.

La résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Pour extrait sincère et conforme

DORMY INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06635. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033494.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

**ProLogis EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 41.217.197,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.891.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05475. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044492.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**TROPHY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.261.

En date du 27 mai 2005, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé:

- d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Mark Hubert Pattimore et M. David John Christopher, de leur mandat d'Administrateur de la Société et de nommer en remplacement M. Richard Le Brun et M. Raymond Page, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07794. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044634.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

50020

**ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 96.997.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05473. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044493.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.847.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05471. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044494.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FIREX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 107.751.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIREX HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Gibraltar, Suite 2B, Mansion House 143, Main Street, constituée en date du 4 juillet 1996 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 58.495.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Qu'il appert de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux mille livres sterling (GBP 2.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des assemblées générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la société après ledit transfert du siège social.

II. L'assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants, lesquels restent annexés au présent acte, ont été soumis à l'assemblée générale:

- un certificat d'honorabilité certifiant que la société a été dûment constituée à Gibraltar et n'est pas en voie de liquidation;

- une copie de la Résolution passée par les actionnaires de la société le 17 février 2005 et adoptée conformément à la loi de Gibraltar, décidant du transfert du siège social de la société à Luxembourg;

- une copie conforme des statuts de la société avant le transfert;

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social à Luxembourg.

2.- Soumission au droit luxembourgeois.

3.- Modification de la dénomination sociale en FIREX HOLDINGS S.A.

4.- Suppression du nombre et de la valeur nominale des actions et conversion de la devise d'expression du capital social de livre sterling en euros au taux de change au 23 mars 2005 de 1,- EUR=0,6946 GBP.

5.- Constatation que le capital social est fixé au montant de deux mille huit cent soixante-dix-neuf euros trente-six cents (EUR 2.879,36), avec adoption du rapport du réviseur.

6.- Augmentation du capital social du montant de vingt-huit mille cent vingt euros soixante-quatre cents (EUR 28.120,64) pour le porter de son montant actuel de deux mille huit cent soixante-dix-neuf euros trente-six cents (EUR 2.879,36) au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-),

7.- Fixation de la nouvelle valeur nominale des actions au montant de cent euros (EUR 100,-) et constatation que le capital social est fixé au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et constatation que les actions sont attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

8.- Modification des statuts de la société pour satisfaire aux exigences des autorités luxembourgeoises et en particulier modification des objets de la société et autres modifications, le tout conformément aux nouveaux statuts dont les actionnaires présents et leur mandataires déclarent avoir pleine connaissance et à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires.

9.- Election du conseil d'administration et nomination du commissaire aux comptes.

10.- Fixation du siège social effectif de la société.

11.- Mandat au conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

IV.- Le Président déclare:

Que la société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 17 février 2005, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Gibraltar à Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Cette Résolution des Actionnaires de la Société restera, ainsi que dit plus haut, annexée au présent acte notarié.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications de l'objet de la société ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du conseil d'administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Sur ce, l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de Gibraltar à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société en FIREX HOLDINGS S.A.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions et de convertir la devise d'expression du capital social de livre sterling en euros au taux de change au 23 mars 2005 de 1,- EUR=0,6946 GBP.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social est fixé au montant de deux mille huit cent soixante-dix-neuf euros trente-six cents (EUR 2.879,36) et adopte le rapport dressé le 24 mars 2005 par Monsieur Stéphane Weyders de la société AACO, S.à r.l., et qui contient les conclusions suivantes:

#### *Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'actif net de la société FIREX HOLDINGS LIMITED lors de son transfert vers Luxembourg.

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social du montant de vingt-huit mille cent vingt euros soixante-quatre cents (EUR 28.120,64) pour le porter de son montant actuel de deux mille huit cent soixante-dix-neuf euros trente-six cents (EUR 2.879,36) au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), moyennant renonciation partielle par la société CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962, à sa créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient envers la société à concurrence du montant de vingt-huit mille cent quarante-et-un euros cinquante-trois cents (EUR 28.141,53) par la conversion en capital de ladite créance jusqu'à due concurrence.

Après avoir constaté que l'un des actionnaires existants renonce à son droit de souscription préférentielle, les nouvelles actions émises sont souscrites par la prédite société CHART INTERNATIONAL S.A.,

ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande, prénommés.

La réalité de l'existence de cette créance résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Stéphane Weyders de la société AACO, S.à r.l. du 24 mars 2005, dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion:

De plus, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce document, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'actionnaire CHART INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de vingt-huit mille cent quarante-et-un euros cinquante-trois cents (EUR 28.141,53).

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions au montant de cent euros (EUR 100,-) et constate que le capital social est fixé au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et constate que les actions sont attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de FIREX HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à un million euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice d'une décision à prendre, quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration, en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son seing, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège de la société ou tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ladite réserve avait été entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Neuvième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Est nommé comme commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale est autorisée à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.30 heures.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the «société anonyme» FIREX HOLDINGS LIMITED, with registered office in Gibraltar, Suite 2B, Mansion House, 143, Main Street, incorporated on July 4th, 1996, registered at the register of commerce and companies of Gibraltar under the number 58.495.

The meeting begins at 14.30 p.m., Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, being in the Chair,

who appoints as secretary of the meeting Mrs. Marie-Reine Tulumello, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, being in the Chair.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrice Yande, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, being in the Chair.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the attendance list that the two thousand (2,000) shares having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each, representing the whole capital of the corporation of two thousand pounds sterling (GBP 2,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda.

All shareholders present and their proxies furthermore explicitly declare to renounce at all formalities relating to the convening of general meetings and declare to be fully acquainted with the agenda of the meeting as well as with the wording of the new articles of incorporation after the transfer of the company's office to Luxembourg, including especially the exact wording of the object of the company after the transfer of its registered office.

II. The meeting further acknowledges that the following documents, which will remain attached at the present deed, are submitted to the meeting:

- a certificate of good standing attesting that the company has been legally incorporated in Gibraltar and that the company is not under the proceedings of liquidation;

- a copy of the resolution of the shareholders of the company dated February 17th, 2005 and adopted in accordance with the law of Gibraltar, deciding to transfer the registered office to Luxembourg;

- a copy of the Memorandum of Association of Incorporation of the company before the transfer;

III. That the agenda of the meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office to Luxembourg.

2.- Submission to the Luxembourg law.

3.- To change the name of the company into FIREX HOLDINGS S.A.

4.- To cancel the number and the par value of the shares and to convert the corporate capital from pound sterling into euro at the average rate on March 23rd, 2005 of 1.- EUR=0.6946 GBP.

5.- To state that the corporate capital is now set at two thousand eight hundred seventy-nine euro thirty-six cent (EUR 2,879.36) and adoption of the report of the «réviseur d'entreprises».

6.- Increase of the corporate capital of the amount of twenty-eight thousand one hundred twenty euro sixty-four cent (EUR 28,120.64) to bring it from its present amount of two thousand eight hundred seventy-nine euro thirty-six cent (EUR 2,879.36) to the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

7.- To fix the new par value of the shares at one hundred euro (EUR 100.-), and to state that the corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to state that the shares are allotted to the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital.

8.- Restructuring of the articles of incorporation of the company in order to put the articles of incorporation in accordance with the legal requirements of the Luxembourg law and more in particular, to modify the objects of the com-

pany and to effect other modifications, everything in accordance with the new articles of incorporation that the shareholders present and their proxies are fully acquainted with and that are submitted to the meeting.

9.- Appointment of the board of directors and the statutory auditor.

10.- Establishment of the effective registered office.

11.- Authorisation to the board of directors to delegate the daily management of the business of the company and its representation to managing director.

IV. The chairman states:

That the company decides to establish its registered office in Luxembourg.

As appears from the above shareholders' Resolution dated on February 17th, 2005, the general meeting of shareholders already decided unanimously to transfer the registered office of the company to Luxembourg, this meeting being convened to vote a second time on the transfer of the registered office from Gibraltar to Luxembourg and to authenticate this resolution according to the formalities of the Luxembourg law.

This shareholders' resolution will be attached to this notarial deed as mentioned above.

Furthermore it was decided to entrust this general assembly with the modification of the object of the company, the other modifications mentioned hereinafter and the modifications necessary to conform the articles of incorporation with the legal Luxembourg requirements and the appointment of the board of directors and the statutory auditor.

Thereupon the meeting takes up the agenda and after deliberation the following resolutions are unanimously taken.

*First resolution*

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from Gibraltar to Luxembourg.

*Second resolution*

The general meeting states that henceforth the company is governed by the Luxembourg law, to the exclusion of any other law. Now therefore, the following resolutions are taken under and according to the Luxembourg law.

*Third resolution*

The general meeting decides to change the name of the company into FIREX HOLDINGS S.A.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to cancel the number and the par value of the shares and to convert the corporate capital from pound sterling into euro at the average rate on March 23rd, 2005 of 1.- EUR=0.6946 GBP.

*Fifth resolution*

The general meeting states that the corporate capital is now set at two thousand eight hundred seventy-nine euro thirty-six cent (EUR 2,879.36) and adopts the report drawn up by Mr Stéphane Weyders from the company AACO, S.à r.l., on the 24th March, 2005, and which conclusions are worded as follows:

Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'actif net de la société FIREX HOLDINGS LIMITED lors de son transfert vers Luxembourg.

This document remains attached to the present deed, to be registered with it.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to increase the corporate capital of the amount of twenty-eight thousand one hundred twenty euro sixty-four cent (EUR 28,120.64) to bring it from its present amount of two thousand eight hundred seventy-nine euro thirty-six cent (EUR 2,879.36) to the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) by waiving of partially by the company CHART INTERNATIONAL S.A., having its registered office in L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg under the number B 92.962, its certain, liquid and due claim against the company by the conversion into capital of the said claim up to the amount of twenty-eight thousand one hundred twenty euro sixty-four cent (EUR 28,120.64).

After having stated that one of the existing shareholders is renouncing to his preferential subscription right, the new shares are subscribed by the prenamed company CHART INTERNATIONAL S.A.,

here represented by two of its directors, namely Mr Jean Lambert and Mr Patrice Yande, prenamed.

The prove of the existence of this claim results from a report drawn up by Mr Stéphane Weyders, from the company AACO, S.à r.l., on the 24th March, 2005, which conclusions are worded as follows:

Conclusion:

De plus, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie.

This document, after being signed ne varietur by all the appearing parties and the officiating notary, remains attached to the present deed, to be registered with it.

The shareholder CHART INTERNATIONAL S.A., prenamed, certifies and states that by the conversion into capital of the said claim, its claim against the company is paid off up to the amount of twenty-eight thousand one hundred twenty euro sixty-four cent (EUR 28,120.64).

*Seventh resolution*

The general meeting decides to fix the new par value of the shares at one hundred euro (EUR 100.-), and states that the corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and states that the shares are allotted to the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital.

*Eighth resolution*

The general meeting decides the restructuring of the articles of incorporation of the company and to adapt them to the Luxembourg law and which will read henceforth as follows:

**Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of FIREX HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided in three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors, composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting will be held at the registered office or any other place as may be specified in the convening notices, on the third Wednesday of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year - Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortisations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve: this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General dispositions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Ninth resolution*

The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

1) The following are appointed directors:

a) Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

b) Mrs. Caroline Folmer, private employee, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 72.257.

2) Has been appointed statutory auditor:

The public limited company TRUSTAUDIT S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 73.125,

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

##### *Tenth resolution*

The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

##### *Eleventh resolution*

The general assembly authorises the board of Directors to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one managing director.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 15.30 p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Lambert, M.-R. Tulumello, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2005, vol. 358, fol. 78, case 10. – Reçu 281,21 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mai 2005.

H. Beck.

(038488.3/201/478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**AVIVA FUND SERVICES S.A., Société Anonyme,**

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.708.

*Extrait des résolutions prises lors d'une assemblée du Conseil d'Administration du 25 mai 2005*

Le Conseil d'administration a accepté la démission de Mlle Lam Lam Ng en tant qu'administrateur et directeur.

Le Conseil a coopté M. Jacques Elvinger en tant qu'administrateur au conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

*Administrateurs:*

Mr. Nicholas Alford, administrateur, Londres, Angleterre;

Mr. Ian Ainscow, administrateur, Londres, Angleterre;

Mr. William Gilson, directeur général, Luxembourg;

Mr. Jacques Elvinger, administrateur, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour extrait conforme

G. Meis

*Head of Compliance and Legal*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044583.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**DaimlerChrysler SERVICES RE INSURANCE S.A. LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 48.654.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom Montag, 9. Mai 2005*

5. Die Versammlung verlängert das Mandat der Herren Hadubrand R. Jungklaus, Wolfgang A. Baertz und Dr. Andre-Michael Schultz bis zum Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2011.

6. Die Versammlung erneuert das Mandat des externen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft KPMG bis zur Abhaltung der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Mai 2006.

*Für die Gesellschaft*

S. Poensgen

*Geschäftsführer*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044620.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**ACCESS INTERNATIONAL ADVISORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 94.564.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 14 avril 2005*

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des voix:

*Résolution 1*

D'élire les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

- M. Patrick Littaye,
- M. Thierry Magon de la Villehuchet,
- M. Jean-Michel Gelhay,
- M<sup>e</sup> Pierre Delandmeter.

*Résolution 3*

De nommer KPMG en qualité de Réviseur d'Entreprises indépendant pour la prochaine année fiscale.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044605.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**EXOR GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 6.734.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue à Luxembourg le vendredi 6 mai 2005*

Le conseil décide de ré-élire M. Gianluigi Gabetti comme Président du conseil d'administration, M. Tiberto Ruy Brandolini D'Adda comme Vice-Président du conseil d'administration et administrateur-délégué et de confirmer M. Pierre Martinet comme Secrétaire du conseil d'administration.

Le conseil décide de conférer tous pouvoirs pour engager valablement la société à l'égard des tiers et ce sans limitation à:

- M. Gianluigi Gabetti, Président du conseil d'administration,
- M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, Vice-Président du conseil d'administration et administrateur-délégué,
- M. Pierre Martinet, Secrétaire du conseil d'administration,

par leur signature individuelle,

et à deux membres du conseil d'administration, par leur signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EXOR GROUP*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044644.1/545/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**KALITEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 86.321.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2005*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

KALITEA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044646.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

50030

**M & M CORPORATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 92.878.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mai 2005*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Alberti Michele et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
M & M CORPORATE MANAGEMENT S.A.  
F. Innocenti / V. Arno'  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044647.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**VALLECITO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 44.332.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 mai 2005*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Innocenti Federico sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
VALLECITO S.A.  
F. Innocenti / A. de Bernardi  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044649.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**CST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 94.707.

On the fourth day of November two thousand and four in Luxembourg, at eleven thirty a.m.  
Before me, Joseph Elvinger, Notary Public.

Appeared as grantors:

Mr. Jean Hoffmann, born in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) on December 2nd, 1943, with professional address in Luxembourg, rue de l'Eau numéro 18, and Mrs. Nicole Thommes, born in Arlon (Belgium) on October 28th, 1961, with professional address in Luxembourg, rue de l'Eau numéro 18,

in their capacity of managing directors of CST INVESTMENT HOLDING S.A. (hereinafter: «the Principal»), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue du Marché-aux-Herbes, Luxembourg, registered in the Commercial Registry of Luxembourg under number B 94.707, capacity and sufficiency of powers which I verified by the means of a certificate of that Commercial Registry, which has been exhibited to me.

And they said:

That by the present deed they ratify in the name and on behalf of the Principal, the operation carried out by Mr. Cláudio José Rodrigues dos Santos, single, of age, born in the parish of Santa Luzia, district of Funchal, with professional domicile at Avenida Arriaga nr. 77, Edificio Marina Forum, 6th floor, room 601, in Funchal, as oral representative of the Principal and executed by means of a Notarial Public Deed dated of October 20th, 2004, before the Public Notary, Teresa Maria Prado de Almada Cardoso Perry Vidal, of the First Notary Office of Funchal, acting as Notary of the Companies Formalities Office (Centro de Formalidades de Empresas) of Funchal, written from pages thirty eight to forty back of the Deeds Note Book number seven A of the said Notarial Office, whereby this representative acquired two quotas owned by the companies GLENCOVE CORPORATION and Highbury Overseas Limites, in the nominal value of two thousand and five hundred euros (EUR 2,500.-) each in the share capital of the company HARTLEY-CONSULTADORA E SERVIÇOS, LDA. a Portuguese company operating within the scope of the Free Trade Zone of Madeira, with registered office at Avenida Arriaga nr. 77, Edificio Marina Forum, 6th floor, room 605, parish of Sé, district of Funchal, with the share capital of five thousand euros, tax payer number five one one one five zero nine two zero, and registered before the Commercial Registry of Madeira Free Trade Zone under number five thousand three hundred and ninety

eight, for a price equal to the nominal value, and further unified the said quotas in a single quota in the nominal value of five thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

En date du quatre novembre deux mille quatre à Luxembourg, à onze heures trente.

Par-devant moi, Maître Joseph Elvinger, Notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Jean Hoffmann, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) le 2 décembre 1943, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, rue de l'Eau numéro 18, et Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, rue de l'Eau numéro 18,

en leur capacité d'administrateurs de CST INVESTMENT HOLDING S.A. (ci-après désignée «le Mandant»), une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg, avec siège au 4, rue du Marché-aux-Herbes, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.707, dont j'ai vérifié la capacité et la suffisance de pouvoirs au moyen d'un extrait de ce Registre du Commerce, qui m'a été présenté.

Faisant la déclaration suivante:

Que par le présent acte ils ratifient au nom et pour le compte du Mandant, l'opération effectuée par Monsieur Cláudio José Rodrigues dos Santos, majeur, né dans la paroisse de Santa Luzia, circonscription de Funchal, avec domicile professionnel au Avenida Arriaga numéro 77, Edifício Marina Forum, 6<sup>e</sup> étage, chambre 601, à Funchal, en tant que représentant oral du Mandant et exécuté au moyen d'un acte notarié en date du 20 octobre 2004 par-devant le notaire, Teresa Maria Prado de Almada Cardoso Perry Vidal, du premier bureau de notaire de Funchal, actant comme Notaire de l'office de formalités des entreprises (Centro de Formalidades de Empresas) de Funchal, inscrit sur les pages trente-huit à quarante du registre des actes numéro sept A de ce bureau de notaire, par lequel ce représentant a acquis deux parts détenues par la société GLENCOVE CORPORATION et Highbury Overseas Limitedes, pour une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR. 2.500,-) chacune dans le capital social de la société HARTLEY-CONSULTADORA E SERVIÇOS, LDA., une société portugaise opérant dans la zone de commerce libre de Madère, ayant son siège au Avenida Arriaga numéro 77, Edifício Marina Forum, 6<sup>e</sup> étage, chambre 605, paroisse de Sé, circonscription de Funchal, avec un capital social de cinq mille euros, numéro fiscal cinq un un un cinq zéro neuf deux zéro, et inscrite dans le Registre de Commerce de la zone de commerce libre de Madère sous le numéro cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit, en réunissant lesdites parts dans une seule pour la valeur nominale de cinq mille euros, pour un prix équivalant à la valeur nominale.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Hoffmann, N. Thommes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, vol. 145S, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

J. Elvinger.

(041692.2/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

#### ILIOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.248.

Le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Les administrateurs PROGRESS INVEST S.A., RAVELIN INVESTMENTS S.A. et Peter Vansant, les administrateurs-délégués PROGRESS INVEST S.A. et Peter Vansant ainsi que le commissaire aux comptes LUXOR AUDIT, S.à r.l. ont démissionné de leurs fonctions.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour CFT INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044687.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**ARCELOR TRADING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 13.473.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 9 mai 2005*

Ad 4) Tous les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance. L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de proroger les mandats des Messieurs Dirk Matthys, Laurent David, Patrick Tanson, administrateurs et de Monsieur Pierre Peters, commissaire, pour un terme de six ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme  
D. Matthys  
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044668.3/571/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 71.800.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue en date du 12 janvier 2005*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;
- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

*Commissaire:*

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, pour une période de trois ans. Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044684.3/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**LUXIMMO SIEBTENTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.013.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044980.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

50033

**CLERVAUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.188.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 4 avril 2005 que:  
suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044924.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**T.P.S. LUX TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.783.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 mai 2005 que:  
\*est nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, en remplacement de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044930.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**MULTI SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof.  
H. R. Luxemburg B 97.243.

—  
Im Jahre zweitausendundfünf, den elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft DAVENPORT S.A. LIMITED, eingetragen im Handelsregister für England und Wales unter der Nr. 4330273, mit Sitz in 85, South Street, Dorking, Surrey, RH4 2LA, Grossbritannien, hier vertreten durch Herrn Norbert Wrobel, Kaufmann, wohnhaft in 4, Cité Flammant, L-6115 Junglinster, aufgrund einer Generalvollmacht, ausgestellt in Dorking, Surrey, Grossbritannien, am 28. Juli 2003.

Welche Generalvollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr registriert zu werden.

2) Herr Norbert Wrobel, Kaufmann, geboren am 20 November 1942 in D-Duisburg, wohnhaft in 4, Cité Flammant, L-6115 Junglinster, handelnd in seinem persönlichen Namen.

Diese Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparenten sind alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MULTI SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B Nr. 97.243, mit Sitz in Scheidgen, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. November 2003, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1358 vom 20. Dezember 2003 veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,-), alle gezeichnet und voll eingezahlt.

Die Komparenten haben alsdann einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Artikel 2 der Satzung betreffend den Zweck der Gesellschaft wird abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind Verwaltungs- und Sekretariatsarbeiten jeglicher Art sowie die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Der Zweck der Gesellschaft ist desweiteren die Planung und Organisation für Niederlassungen des Imbiss- und Backwarenverkaufs in der Europäischen Union.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise.

Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel für den Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung, einschließlich der Veräußerung, ihres eigenen Mobil- und Immobilienvermögens verwenden.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

#### Zweiter Beschluss

Herr Norbert Wrobel, vorgenannt, wird als Geschäftsführer bestätigt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Erschienenen, handelnd wie erwähnt, haben dieselben mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Wrobel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, vol. 148S, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041811.3/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

#### **MULTI SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof.

R. C. Luxembourg B 97.243.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 683 du 11 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(041812.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

#### **SATISFACTORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.603.

#### *Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 janvier 2005*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 31 janvier 2005 que Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 31 janvier 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045043.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**LUXIMMO ERSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.238.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
- M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00553. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044997.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**CEDAR ROCK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.500,-.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 98.218.

EXTRAIT

La société CEDAR ROCK HOLDINGS, S.à r.l. a, avec effet au 31 mai 2005, transféré son siège social de l'adresse 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg à l'adresse 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Pour CEDAR ROCK HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07793. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045002.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**GALLAHER ASSET FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 97.737.

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of GALLAHER ASSET FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 11, 2003, registered at Luxembourg trade register section B, n° 97.737, published in Mémorial C number 76 dated January 20, 2004, page 3629, whose articles have never been amended.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 8,280 (eight thousand two hundred eighty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Modification of the rules regulating:

- the appointment of managers,
- the appointment of the chairman of the board of managers,
- the powers of the chairman of the board of managers,
- the quorum of managers meetings,

- the location of activities carried out by any ad hoc agent(s) appointed by the board of managers,
- the participation of managers to board meetings,
- the decisions taken by the board of managers through written resolution.

2.- Subsequent modification of Articles twelve of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The sole shareholder decided, with effect on 25th March, 2005, to modify the various rules ensuring that:

- a manager can not be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident;
- the chairman of the board of managers shall always be a non United Kingdom resident;
- the chairman shall always have the casting vote in the event of split vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom;
- a quorum of managers meetings only exists if the majority of managers present are not United Kingdom resident;
- if the board of managers delegates power to ad hoc agent(s), the powers shall not be carried out by this agent(s) in the United Kingdom;
- any proxy or representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident;
- managers are no longer allowed to participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time;
- where decisions are made by written resolution, such decision shall be invalid if the majority of managers sign the resolution while in the United Kingdom.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend articles twelve of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 12.** A board of managers consisting of at least four managers manages the Company. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. A new manager cannot be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. This ability to remove one manager should not be exercised if it would leave a majority of United-Kingdom managers within the board. The power to replace a manager can not lead to a majority of United-Kingdom managers within the board. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The joint signature of any two managers shall bind the Company.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. Such delegated powers cannot be carried out by the ad hoc agent(s) in the United Kingdom.

Any proxy or representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the term of this article shall have been complied with.

Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers. A meeting of the board of managers can only be validly held if the majority of managers present or represented are not United Kingdom resident.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, who shall be a non United Kingdom resident. In case of split vote, the chairman shall have the casting vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the municipality of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Three managers present in person, by proxy or by representative are a quorum provided that the majority of present or represented managers be non United-Kingdom resident.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least three managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. Such resolution in writing shall be invalid if the majority of managers sign resolution while in the United Kingdom.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or any other suitable telecommunication means. Such resolutions or decisions shall be invalid if the majority of managers sign resolution and decision while in the United-Kingdom

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers;

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALLAHER ASSET FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, numéro 97.737, constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 76 daté du 20 janvier 2004, page 3629, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 8.280 (huit mille deux cent quatre-vingts) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification des règles relatives:

- à la nomination des gérants,
- à la nomination du président du conseil de gérance,
- aux pouvoirs du président du conseil de gérance,
- aux quorums des réunions du conseil de gérance,
- au lieu d'exercice des activités exercées par tout agent ad hoc désigné par le conseil de gérance,
- à la participation des gérants aux réunions du conseil de gérance,
- aux décisions prises par le conseil de gérance par décision écrite.

2. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

L'associé unique décide, avec effet au 25 mars 2005, de modifier les différentes règles assurant que:

- un gérant ne puisse être nommé si cela entraîne que la majorité des gérants soit résidents au Royaume-Uni;
- le président du conseil de gérance ne soit jamais résident au Royaume-Uni;

- le président du conseil de gérance ait toujours voix prépondérante en cas d'égalité de vote au sein du conseil de gérance, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni;
- une réunion des gérants ne puisse être tenue que si la majorité des gérants présents soient non résidents au Royaume-Uni;
- si le conseil de gérance délègue ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc, les pouvoirs exercés par cet (ces) agent(s) ne soient jamais exercés au Royaume-Uni;
- toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni;
- les gérants ne sont plus autorisés assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps;
- dans le cadre de résolutions écrites, de telles résolutions de soient valides que si la majorité des gérants les signent en dehors du Royaume-Uni.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Un conseil de gérance constitué d'au moins quatre gérants gère la Société. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. Un nouveau gérant ne pourra être nommé si cela entraîne que la majorité des gérants soient résidents au Royaume-Uni. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Le pouvoir de révoquer ou de remplacer un gérant ne pourra s'exercer si cela entraîne une majorité de gérants résident au Royaume-Uni au sein du conseil. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La signature conjointe de deux gérants liera la société.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Ces pouvoirs délégués ne peuvent être exercés par le ou les agents ad hoc au Royaume-Uni.

Toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Vis-à-vis des tiers, les gérants auront tout pouvoir pour agir pour le compte de la Société en toute circonstance et pour exécuter et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social de la Société, sous réserve que les termes du présent article auront été respectés.

Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance pourront se tenir uniquement dans le cas où la majorité des gérants présents seront résidents ailleurs qu'au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président, qui ne pourra être résident au Royaume-Uni. En cas d'égalité de vote, le président aura voix prépondérante, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toute réunion du conseil de gérance se tient au sein de la commune de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Trois gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum pour autant que la majorité des gérants présents ou représentés soit non-résidents au Royaume-Uni.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par trois gérants au moins, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. De telles résolutions par écrit ne pourront être prises que si la majorité des gérants signe ce genre des résolution en dehors du Royaume-Uni.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, ou autre moyen de télécommunication approprié. Les résolutions ou décisions ne seront valables dans ce cas que si la majorité des gérants signant les résolutions et les décisions ne le font pas au Royaume-Uni.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

J. Elvinger.

(044950.3/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**LUXIMMO ZWÖLFTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.538.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;

- M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045006.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**BOUWEGAASS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Wester.

R. C. Luxembourg B 88.337.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 12 mai 2005 à 19.00 heures*

1. Acceptation de la démission de Mlle Krier Nathalie, demeurant 1, rue Désirée Zahlen, L-5942 Itzig, née à Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Alzingen, le 12 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045137.3/725/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**LUXIMMO ZWEITE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.903.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00583. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045013.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**LUXIMMO DREIZEHENTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.539.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00603. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045021.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**LUXIMMO ELFTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.537.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00590. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045035.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

50041

**GHG CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.535.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00647. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045049.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**LUXIMMO SECHSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.224.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00611. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045054.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**LUXIMMO DRITTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.904.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation, avec effet au 25 mai 2005, de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Stefan Hilbert, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00620. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045058.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

50042

**COFIMETAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 16.801.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signature

(045124.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**ASTREA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 58.712.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045125.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**COMETEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.108.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045126.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**EMBRUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 18.923.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045131.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**HORNBACH BAUMARKT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 5.000,- EUR.**

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 63.906.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(045139.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

50043

**JBI - DELOITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 86.668.

EXTRAIT

Il résulte de la documentation en nos livres que Monsieur James Ball n'est plus gérant de la société JBI - DELOITTE, S.à r.l. depuis le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045141.3/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**ProLogis UK XLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 610.000.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.064.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045150.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**ProLogis UK XC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.582.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérante

P. Cassells

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045153.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**INTEGRATED CORE TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 76.568.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Signature.

(045414.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

50044

**XAVEX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.828.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour XAVEX SICAV, Société d'Investment à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(045633.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**DB PLATINUM II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 99.199.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour DB PLATINUM II, Société d'Investment à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(045630.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**LASALLE EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 80.081.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

*Pour LASALLE EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV, Sicav*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(045626.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**BERGMANN A.G., Holdinggesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
H. R. Luxemburg B 40.808.

Im Jahre zweitausendfünf, am neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft BERGMANN A.G., eine Holdinggesellschaft, mit Sitz in 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 40.808, (hiernach: die «Gesellschaft»).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 10. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 515 vom 10. November 1992 und deren Gesellschaftskapital wurde umgewandelt, rückwirkend zum 1. Januar 2001, in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nennwert, gemäss Beschluss einer Gesellschafterversammlung, die am 8. Juni 2001 stattfand, wovon ein Auszug dieses Protokolls im Mémorial C Nummer 459 vom 22. Mars 2002, auf Seite 22005 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Frank Dreu, Privatbeamter, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herrn Brendan D. Klapp, Privatbeamter, wohnhaft beruflich in Beles (Luxemburg).

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn John Weber, Steuerberater, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von neunhundertneunundsechzigtausenddreizehn Euro und einunddreissig Cent (969.013,31 EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) auf einen Betrag von einer million Euro (1.000.000,- EUR) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von dreitausendeinhundertsechundzwanzig (3.126) neuen zusätzlichen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbrieften wie die schon bereits bestehenden Aktien.

2) Zeichnung der neuen Aktien durch den Aktionär, die Gesellschaft BYZANTINE ALLIANCE S.A., eine Gesellschaft die dem Recht der Britischen Jungferninseln unterliegt, mit Sitz in Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Britische Jungferninseln) und Einzahlung derselben durch Einverleibung ins Gesellschaftskapital einer teilweisen Schuldforderung in einer Gesamthöhe von neun millionen Euro (9.000.000,- EUR).

3) Dementsprechende Abänderung von Artikel vier (4) der Satzung.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche Aktien, die das gesamte jetzige Gesellschaftskapital von dreissigtausend-neunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von neunhundertneunundsechzigtausenddreizehn Euro und einunddreissig Cent (969.013,31 EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) auf denjenigen von einer million (1.000.000,- EUR) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreitausendeinhundertsechundzwanzig (3.126) neuen zusätzlichen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbrieften wie die schon bereits bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluß*

*Zeichnung - Einzahlung*

Nachdem sie festgestellt hat, dass die gegenwärtigen Aktionäre, soweit notwendig, auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben, beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, den nachbenannten Zeichner und Aktionär zur Zeichnung aller dreitausendeinhundertsechundzwanzig (3.126) neuen soeben ausgegebenen Aktien, zuzulassen:

die Gesellschaft BYZANTINE ALLIANCE S.A., eine Gesellschaft die dem Recht der Britischen Jungferninseln unterliegt, eingetragen in dessen Gesellschaftsregister unter Nummer 586661, mit Gesellschaftssitz in Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Britische Jungferninseln),

hier vertreten durch Herrn Frank Dreu, vorbenannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht gegeben am 17. März 2004.

Eine Abschrift vorerwähnter Vollmacht, nachdem sie von allen Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Alle dreitausendeinhundertsechundzwanzig (3.126) neuen Aktien ohne Nennwert wurden alsdann ganz durch den vorstehenden Aktionär, die Gesellschaft BYZANTINE ALLIANCE S.A., gezeichnet und von demselben vollständig eingezahlt durch Einverleibung ins Gesellschaftskapital von und zu Lasten der Gesellschaft BERGMANN A.G. einer teilweisen, bestehenden, sicheren und sofort fälligen Schuldforderung in einer Gesamthöhe von neun millionen Euro (9.000.000,- EUR), in der Form eines zwischen ihr und dem Aktionär BYZANTINE ALLIANCE S.A., am 30. November 2004 genehmigten Darlehens und welches für eine Dauer von zehn Jahren abgeschlossen wurde und wodurch dieselbe Schuldforderung bis zum obenerwähnten einverlebten Betrag von neunhundertneunundsechzigtausenddreizehn Euro und einunddreissig Cent (969.013,31 EUR) hierbei getilgt wird.

Der Beweis der Existenz und des Wertes dieses Einbringen wurde gemäss den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften bestätigt, in einem Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers Aniel Gallo, mit beruflicher Anschrift in 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxemburg, mit Datum vom 27. Februar 2005.

Die Schlußfolgerung dieses Berichts, welcher in französischer Sprache verfaßt ist, lautet:

## «Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Dieser Bericht, nachdem er von den Mitgliedern des Büros und vom amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

## Dritter Beschluß

Um die Satzung der Gesellschaft an die vorerwähnte Kapitalerhöhung anzupassen, beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre Artikel vier (4) der Gesellschafts-satzung abzuändern. Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt demselben Artikel vier (4) folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine million Euro (1.000.000,-) und ist eingeteilt in dreitausendzweihundertsechszwanzig (3.226) voll eingezahlten Aktien ohne Nennwert.»

## Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka elftausendsiebenhundert Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Dreu, B.D. Klapp, J. Weber, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2005, vol. 893, fol. 54, case 12. – Reçu 9.690,13 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 1. Juni 2005.

J.-J. Wagner.

(044974.3/239/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**BERGMANN A.G., Holdinggesellschaft.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 40.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

J.-J. Wagner.

(044977.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.148.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(045277.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.148.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(045275.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 108.261.

**STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-fifth of May.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

APOLLO RIDA RETAIL, S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 96.721,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, itself represented by Mr. Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr. Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy established on May 19, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand four hundred euro (12.400.- EUR) divided into one hundred and twenty-four (124) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of december, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by APOLLO RIDA RETAIL, S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand four hundred euro (12.400.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by:

\* Mike Pashley, born on February 14, 1960 in Liverpool, UK, with professional address at APOLLO REAL ESTATE ADVISORS, L.P. Liscartan House 5th Floor 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, United Kingdom,

\* William Benjamin, born on January 21, 1964 in Charlottesville, Virginia, USA, with professional address at APOLLO REAL ESTATE ADVISORS, L.P. Liscartan House 5th Floor 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, United Kingdom,

\* David Mitzner, born on April 11, 1915 in Warsaw, Poland, with professional address RIDA DEVELOPMENT CORPORATION 4669 Southwest Freeway Suite 400 Houston, Texas 77027 United States of America,

\* Ira Mitzner, born on October 15, 1959 in Toronto, Canada, with professional address at RIDA DEVELOPMENT CORPORATION 4669 Southwest Freeway Suite 400 Houston, Texas 77027 United States of America,

\* Rafal Nowicki, born on July 6, 1971 in Random, Poland, with professional address at APOLLO-RIDA POLAND Sp. z o.o. Warsaw Trade Tower ul. Chlodna 51, 00-867 Warsaw, Poland.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

APOLLO RIDA RETAIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 96.721.

Ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.**

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par APOLLO RIDA RETAIL, S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par:

\* Mike Pashley, né le 14 février 1960 à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à APOLLO REAL ESTATE ADVISORS, L.P. Liscartan House 5th Floor 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

\* William Benjamin, né le 21 janvier 1964 à Charlottesville, Virginie, USA, avec adresse professionnelle à APOLLO REAL ESTATE ADVISORS, L.P. Liscartan House 5th Floor 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

\* David Mitzner, né le 11 avril 1915 à Varsovie, Pologne, avec adresse professionnelle à RIDA DEVELOPMENT CORPORATION 4669 Southwest Freeway Suite 400 Houston, Texas 77027, USA,

\* Ira Mitzner, né le 15 octobre 1959 à Toronto, Canada, avec adresse professionnelle à RIDA DEVELOPMENT CORPORATION 4669 Southwest Freeway Suite 400 Houston, Texas 77027, USA,

\* Rafal Nowicki, né le 6 juillet 1971 à Ransom, Pologne, avec adresse professionnelle à APOLLO-RIDA POLAND Sp. z o.o. Warsaw Trade Tower ul. Chlodna 51, 00-867 Varsovie, Pologne.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mai 2005, vol. 431, fol. 74, case 3. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2005.

H. Hellinckx.

(045282.3/242/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**ADEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 27.814.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(045619.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**F.B.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.888.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07611, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

*Pour F.B.N. S.A., Société Anonyme*

B. Nasr

*Administrateur*

(045617.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**INTER INDU (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 67.600.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(045245.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**OLVEMARKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 96.463.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(045248.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**VALICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 62.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(045249.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**COMMUNEBONUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 99.568.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00168, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(045251.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**SYDNEY VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 108.262.

**STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-sixth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of SYDNEY VENTURES S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

### **Title II - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-two thousand euro (32.000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III - Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

### **Title V - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares. . . . .	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
Total: three hundred and twenty shares . . . . .	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand euro (32.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2.000.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
  - NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.746,
  - TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.747,
  - ALPMANN MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.739.
- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
  - FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.
  - The registered office of the company is established in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2nd Floor.
  - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed.

### *Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SYDNEY VENTURES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions .....	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions .....	160
Total: trois cent vingt actions .....	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
  - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, R.C.S. Luxembourg B 99.746,
  - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, R.C.S. Luxembourg B 99.747,
  - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, R.C.S. Luxembourg B 99.739.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2<sup>ème</sup> étage.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée.

### Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 2005, vol. 431, fol. 77, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

H. Hellinckx.

(045283.3/242/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

### **FYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 98.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00170, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(045253.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**HELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 90.639.

In the year two thousand and five, on the third of February.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HELUX HOLDING S.A., a Luxembourg «société anonyme», with registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 90.639. The Corporation was incorporated by virtue of a deed on December 6, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 155 on the 14th of February 2003 and whose Articles of Association have been lastly amended by deed on December 13, 2004, not yet published.

The meeting is chaired by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the 1,500,000 shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation presently fixed at EUR 3,000,000.- are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Granting discharge to the late Mr. Nils Arne Jacobsson for his mandate.
2. Acceptance of the resignation of Mr. Jonny Ericsson, Director, and granting discharge for his mandate until this day.
3. Modification of signatures binding the company.
4. Subsequent amendment of article 7 last paragraph of the Corporation's articles of association.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting gives full discharge to the late Mr. Nils Arne Jacobsson (deceased director) for his mandate.

*Second resolution*

The meeting acknowledges receipt of the resignation of Mr. Jonny Ericsson, Director, and gives him full discharge for his mandate until this day.

*Third resolution*

The meeting resolved that the Company would be bound by the joint signature of one Director of type A and one Director of type B.

*Fourth resolution*

As a result of the previous resolution, the meeting resolved to amend the last paragraph of article 7 of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 7. last paragraph.** All acts binding the Company must be signed jointly by one Director of type A and one Director of type B, or by an officer duly authorized by the Board of Directors.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELUX HOLDING S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.639. La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 155 du 14 février 2003 et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 décembre 2004, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des 1.500.000 actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à EUR 3.000.000,- sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décharge à feu Monsieur Nils Arne Jacobsson pour l'exécution de son mandat.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Jonny Ericsson, Administrateur, et décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3. Modification des pouvoirs de signature engageant la société.

4. Modification subséquente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée donne décharge à feu Monsieur Nils Arne Jacobsson (administrateur décédé) pour l'accomplissement de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jonny Ericsson, Administrateur, et de lui donner décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que la société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

J. Elvinger.

(045442.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**GENEPHARM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 12,400.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 96.723.

In the year two thousand and five, on the ninth of May.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr. Achillefs Vigkopoulos, businessman, national of the Hellenic Republic, residing at Philothei Attika, 32 Ioannis Metaxas Street, Greece, born on May 31, 1968 in Athens, Greece, passport number T 158470, duly represented by Alexandras Karatikes, by virtue of a notarized proxy dated April 26, 2005.

This latter himself represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

by virtue of a proxy given in Athens on May 5, 2005,

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. Further to a share purchase agreement signed under private seal between FUTURE TIMES LIMITED, a limited company having its registered office at Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar and the appearing party, the appearing party is currently the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Company»), a private limited liability company, with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 96.723, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Hellinckx, notary residing in Mersch, on November 4, 2003, published in the Mémorial, Recueil C n° 1251 of November 26, 2003, and which bylaws have been amended pursuant to a notarial deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 5, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C n° 1152 of November 15, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by one hundred twenty-four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to change the name of the Company from PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à r.l. to GENEPHARM INTERNATIONAL and consequently to restate article 4 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

**Art. 4.** The Company will have the name GENEPHARM INTERNATIONAL.

IV. The sole shareholder also resolved to appoint with immediate effect and for an unlimited period of time, Mr. Achillefs Vigkopoulos, businessman, residing at Philothei Attika, 32 Ioannis Metaxas Street, Greece, born on May 31, 1968 in Athens, Greece, as new Category B Manager of the Company.

V. Further to this appointment, the sole shareholder acknowledged that the board of managers is composed as follow

Category A Manager:

Mr. Marcel Stephany, conseiller fiscal et comptable, born in Luxembourg on September 4, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Manager:

Mr. Achillefs Vigkopoulos, businessman, born on May 31, 1968 in Athens, Greece, residing at Philothei Attika, 32 Ioannis Metaxas Street, Greece.

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, whom the notary knows by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Achillefs Vigkopoulos, homme d'affaires, de nationalité grecque, résidant au 32, rue Ioannis Metaxas à Philothei Attika, Grèce, né le 31 mai 1968 à Athènes, Grèce, numéro de passeport T 158470, dûment représenté par Alexandras Karatikes, en vertu d'une procuration exécutée devant notaire en date du 26 avril 2005.

Ce dernier est lui-même représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 5 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé entre FUTURE TIME LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar et la comparante, la comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant au Luxembourg sous le nom PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à r.l., (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.723, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par-devant Maître Hellinckx, notaire résidant à Mersch en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 1251 du 26 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg en date du 5 août 2004, publié au Mémorial C n° 1152 du 15 novembre 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'associé unique a décidé de changer le nom de la Société de PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à r.l. en GENEPHARM INTERNATIONAL et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts qui désormais s'énoncera comme suit:

**Art. 4.** La Société a comme dénomination GENEPHARM INTERNATIONAL.

IV. L'associé unique a également décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée Monsieur Achillefs Vigkopoulos, homme d'affaires, résidant au 32, rue Ionnis Metaxas, à Philothei Attika, Grèce, né le 31 mai 1968 à Athènes, Grèce, comme nouveau Gérant de Catégorie B de la Société.

V. Conformément à cette nomination, l'associé unique reconnaît que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Marcel Stephany, conseiller fiscal et comptable, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de Catégorie B:

Monsieur Achillefs Vigkopoulos, homme d'affaires, né le 31 mai 1968 à Athènes, Grèce, résidant au 32, rue Ioannis Metaxas, à Philothei Attika, Grèce.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nu préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

J. Elvinger.

(045341.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**VEGA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.227.

In the year two thousand and five, on the seventh of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held both together an ordinary and an extraordinary general meeting of shareholders of VEGA FUND SICAV, (the «Company»), incorporated under the form of a so called «société d'investissement à capital variable», having its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on February 27th, 2002 (Incorporation), published in the Mémorial, Recueil C number 480, of March 26th, 2002, the articles of incorporation have never been amended.

The meeting was opened at 5 pm under the chairmanship of Mr. Jean-Marie Biello, private employee, residing professionally in Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The Chairman appoints Mr. Luc Schmitt, private employee, residing professionally in Luxembourg, 4, boulevard Royal as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Nadine Duval, private employee, residing professionally in Luxembourg, 4, boulevard Royal.

After the board of the meeting was constituted duly, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of this meeting is as follows:

1. Approval of the annual audited report dated December 31st, 2003.
2. Release of the Company's Directors and statutory auditor from any liability in relation with the financial year ending on December 31st, 2003.
3. Winding up of the Company.
4. Appointment of a liquidator and related powers.
5. Convening of a extraordinary general meeting of shareholders in order to close the liquidation of the Company.
6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Once duly signed ne varietur by both the members of the board and the notary, the shareholders proxies will remain attached hereto.

III. No specific quorum is required by law since the Company's share capital fell below two thirds of the minimum share capital amount as required by law. The items of the agenda will be resolved upon the simple majority of votes at the meeting.

IV. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves the annual audited report regarding the financial year ending on December 31st, 2003.

*Second resolution*

The meeting releases fully the Company's directors and auditors from any liability in relation with their mandates for the financial year ending on December 31st, 2003.

*Third resolution*

Pursuant to the law dated August 10th, 1915 on commercial companies as modified, the meeting decides to wind up the Company.

*Fourth resolution*

Further to the above resolution, the meeting decides to appoint Maître Charles Ossola de l'ETUDE KAUFHOLD, WAGENER, OSSOLA & ASSOCIES - LUXEMBOURG, as liquidator.

Pursuant to and within articles 144 to 148 bis of the law dated August 10th, 1915 on commercial companies as modified, the liquidator shall be vested with the broadest powers.

The liquidator may act in accordance with article 145 of the aforementioned without the authorisation of the general meeting of shareholders as the law may require so.

The liquidator may release the mortgage registrar from any compulsory registration. The liquidator may also waive any real estate rights, liens, mortgages and rescission actions. The liquidator may also grant release, whether for free or not, of any liens and/or mortgages registration, or any other registrations, seizures, protests or any other conflicting orders.

No specific inventory is required. The liquidator may therefore refer to the Company's accounting books.

The liquidator may, under his own responsibility, delegate for a limited period of time one or more tasks in relation with specific transactions.

In counterpart, the liquidator shall be paid 7,000.- EUR HTVA.

*Fifth resolution*

The meeting decides that a new extraordinary general meeting of shareholders is to be convened by the liquidator in order to close the liquidation. The agenda of this meeting shall be as follows:

1. Approval of the Company's financial reports and statements regarding the remaining financial years until the winding up date.
2. Release of the Company's directors and statutory auditor from any liability in relation with their mandate performance until the Company's winding up.
3. Review and approval of the report issued by the Company's statutory auditor.
4. Review and approval of the report issued by the liquidator and the subsequent liquidation accounts.
5. Release of the liquidator and the statutory auditor.
6. Liquidation closure.
7. Selection of a location where the Company's accounting and corporate books are to be kept for five years.
8. Terms and conditions of the deposit of the remaining funds that are not allocated.
9. Miscellaneous.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil cinq, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VEGA FUND SICAV (la «Société»), créée sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C n° 480, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 mars 2002 (le «Mémorial») et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Biello, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc Schmitt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadine Duval, employée privée demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport annuel audité du 31 décembre 2003.
2. Décharge des administrateurs et du réviseur pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
3. Décision de dissoudre la Société.
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
5. Décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de clôturer la liquidation de la Société.
6. Divers.

II. Que le nom des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire.

III. Qu'aucun quorum n'est requis par la loi du fait que le capital social est inférieur aux deux tiers du montant minimum du capital social tel que requis par la loi. Partant, les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour seront régulièrement et valablement prises à la majorité simple des votes émis à l'assemblée.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport annuel audité relatif à l'exercice social s'étant clôturé au 31 décembre 2003.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et aux commissaires de la Société relativement aux mandats exercés pour l'exercice social s'étant clôturé au 31 décembre 2003.

*Troisième résolution:*

Conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Maître Charles Ossola de l'ETU-DE KAUFHOLD, WAGENER, OSSOLA & ASSOCIES - LUXEMBOURG.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut, en particulier, accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Pour son mandat, dans le contexte de cette liquidation, le liquidateur recevra une rémunération à hauteur de 7.000,- EUR HTVA.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide la tenue d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires clôturant la liquidation dont la date sera fixée par le liquidateur et qui aura pour ordre du jour:

1. Approbation des rapports financiers de la Société pour les exercices non encore clôturés et/ou approuvés à la date de la dissolution.
  2. Décharge des administrateurs et du réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de dissolution de la Société.
  3. Examen et approbation du rapport du réviseur de la Société.
  4. Examen et approbation du rapport du liquidateur et des comptes de liquidation.
  5. Décharge du liquidateur et du réviseur de la Société.
  6. Clôture de la liquidation.
  7. Désignation de l'emplacement où seront conservés pendant cinq ans les livres comptables et documents sociaux de la Société.
  8. Modalités de consignation des fonds non distribués dont la remise aux créanciers et associés n'a pu être faite.
  9. Divers.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Biello, L. Schmitt, N. Duval, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

J. Elvinger.

(045452.3/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**ASTEROPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 103.352.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

(045257.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**ProLogis UK LXXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.130.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05386. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D.Hartmann.

(045154.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---